

**Convocation : 7 mars 2017**

**L'an deux mil dix sept le treize mars à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :** Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Madame VOINOT Valérie, Madame CORDEL Sophie, Madame FAYOLLE Myriam, Monsieur DENCHE Pascal, Madame POMEON Nathalie, Monsieur Bertrand EXERTIER, Madame CAILLOD Catherine.

**Excusés :** Monsieur BRACCO Arnaud, Monsieur LAMBERT Dominique,

**Absent :** Monsieur EXERTIER Benoit, Monsieur FLEURET Hubert

**1-Comptes de gestion 2016 :**

Le conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2-Comptes administratifs 2016 :**

Le conseil municipal sous la présidence de M. Gilles Monnet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Bernard Chassande-Barrioz, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

• **Compte administratif budget principal 2016 :**

LIBELLE	RESULTAT DE CLOTURE 2015	RESULTAT DE CLOTURE 2016	TRANSFERT OU INTEGRATION	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	110117.45	-31055.56	0	79061.89
FONCTIONNEMENT	34808.26	-35969.60	0	-1161.34
RESULTAT	144925.71	-67025.16	0	77900.55

• **Compte administratif budget annexe assainissement 2016:**

LIBELLE	RESULTAT DE CLOTURE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2016
INVESTISSEMENT	8672.08	1127.66	9799.74
FONCTIONNEMENT	13481.87	-39650.92	-39650.92
RESULTAT			-29851.18

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention accepte les résultats des comptes administratifs 2015 comme inscrits ci-dessus.

### 3-Affectation des résultats 2016 :

#### ● Affectation du résultat du budget principal 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2016 pour prise en compte à l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter comme suit les résultats des différents budgets :

- Budget principal : 2017

- Restes à réaliser 2016 en dépense :	68590
- Excédent de fonctionnement 2016	: 33646.92
- Excédent d'investissement 2016	: 189179.34
- Affectation au compte 1068	: 68590
- Excédent d'investissement (001)	: 120589.34

#### ● Affectation résultat budget service assainissement 2016

- Déficit de fonctionnement 2016	:-39650.92
- Excédent d'investissement 2016	: 9799.74
- restes à réaliser 2016 en dépense	:34771
- Affectation 1068	:0
- Excédent de fonctionnement ( 002)	0
- Excédent d'investissement (001)	: 0

### 4-Produit des trois taxes communales :

Monsieur le Maire rappelle que la création de la communauté Coeur de Savoie a entraînée des conséquences financières sur les communes.

L'une de ces conséquences est d'unifier les pourcentages des taux d'impôts des 43 communes. pour l'année 2016, les taux ont été définis comme suit

- Taux taxe d'habitation : **7.07 %**
- Taux foncier bâti : **12.60 %**
- Taux sur le foncier non bâti : **53.29%.**

Le maire propose de ne pas augmenter le taux de ces trois taxes en 2017.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord pour maintenir les taux ci-dessus en 2017

Les taux votés pour l'année 2017 sont donc définis comme suit :

- ❖ Taux taxe d'habitation : **7.07%%**
- ❖ Taux foncier bâti : **12.60%%**
- ❖ Taux sur le foncier non bâti : **53.29%.**

### 5-Limiteur sonore:

Le Maire lit les devis de ENR Energy pour changer le limiteur sonore de la salle polyvalente : 2538 € H.T. et Algitel : 3610 €H.T.

Les élus à l'unanimité autorise le maire à signer le devis avec Enr Energy.

### 6-Carillon porte école :

La directrice de l'école a fait la demande d'un carillon à la porte d'entrée de l'établissement. Après une discussion entre les élus, il est décidé qu'une sonnette serait installée à la porte principale, que toutes les portes de l'établissement seront fermées à clef et enfin une clef sera remise à Nathalie Aretz ( coordinatrice des TAP)

### 7-Tableau vidéo projecteur:

cet ordre du jour sera repris à la prochaine réunion du conseil municipal.

### 8- Divers :

- Il a été constaté plusieurs fois l'intrusion d'enfants dans la cour de l'école lorsque celle-ci est fermée. Après un échange entre les élus, il est décidé de prendre un arrêté signalant l'interdiction de pénétrer dans les locaux scolaires sans y être invité.
- Le grillage entourant la cour de l'école sera réparé par Sébastien, l'employé communal
- Courrier demandant l'autorisation de filmer quelques scènes dans le cimetière de Laissaud sans identification des tombes : Le vote donne le résultat suivant : 8 voix autorisant le film, 2 abstentions et une voix contre (Gilles Monnet). Le demandeur précise que le lieu sera respecté et une personne de la mairie sera présente lors du tournage.
- Protection terrain de foot : les blocs servant de jardinières seront réinstallés dans les quinze jours
- bureau elections présidentielles : **le 23 avril 2017**
  - ❖ 08h-12h :Arnaud Bracco, Gilles Monnet, Bertrand Exertier
  - ❖ 12h-15h : Dominique Lambert, Valérie Voinot, Nathalie Poméon
  - ❖ 15 h-19h :Bernard Chassande-Barrioz, Myriam Fayolle, Pascal Denche
  
- le 7 mai 2017**
- ❖ 08h-12h :Arnaud Bracco,Sophie Cordel, Cathrine Caillod
- ❖ 12h-15h : Dominique Lambert, Hubert Fleuret, Pascal Exertier
- ❖ 15 h-19h :Bernard Chassande-Barrioz, PAscal Exertier, Alain Thibaud
- Formation professionnelle cantinière : le stage est prévu le 29 et 30 mars 2017
- commision accessibilité, : mardi 21 mars à 20 h 30
- lecture dernier compte rendu

La séance se termine à 22h 40

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz




